

CTA_FFCT

Déclaration d'accident dans les 5 Jours ouvrés :

Informez le délégué sécurité club : Rodolphe LECLERC : Portable 06 80 73 67 54

e-mail : rodlec73@hotmail.com

Ou le président : Gilbert ALLAIRAT : 06 13 15 18 58 e-mail : gilbert.allairat@orange.fr

La déclaration peut être réalisée en ligne sur le site de la FFCT dans l'espace fédéral du licencié :
<https://licencie.ffcyclo.org/index.php>

Sur la page d'accueil connectez-vous en renseignant votre numéro de licence et votre mot de passe.

(Si vous avez oublié votre mot de passe, cliquez sur « retrouver mes identifiants », renseignez ce qui vous est demandé, il vous sera renvoyé à l'adresse mail que vous avez communiqué lors de votre prise de licence un mot de passe que vous pourrez modifier)

Entrer dans votre espace licencié et à droite de la page qui représente votre licence cliquer sur « déclarer un sinistre » **en orange** et suivre les indications à l'écran.

Préparer le **document assurance** (scan) que vous avez transmis à Agnès (Tel : 06 31 04 80 65) pour la prise de licence (si besoin lui demander de vous le renvoyer), **votre N° de sécurité sociale** et votre N° de mutuelle qui peuvent vous être demandés et un **résumé du lieu**, de **l'heure** et des **circonstances** de l'accident.

En cas de blessures demandez à l'hôpital **un certificat médical de l'état des blessures** au moment de la prise en charge.

Vous pourrez transmettre ultérieurement les factures pour les dommages au vélo et au casque et au cardio.

Le délégué sécurité ou en son absence un membre du conseil d'administration du club pourra vous aider à faire la déclaration.